

Politique Environnementale Européenne

Pioneer

Sociétés de Vente & de Distribution

La politique environnementale présentée ci-après concerne les sociétés européennes suivantes du groupe Pioneer :

Pioneer Europe NV (PEE), Pioneer Benelux BV (PEB), Pioneer Danmark A/S (PDS), Pioneer France SA (PFS), Pioneer GB LTD (PGB), Pioneer Electronics Deutschland GmbH (PED), Pioneer Italia S.p.A (PEI), Pioneer Norge A/S (PEN), Pioneer Scandinavia AB (PES).

En tant que sociétés de vente et de distribution établies dans nos pays respectifs, nous reconnaissons que la protection de l'environnement est un des éléments clés de nos activités que sont la distribution, la vente et les services dans les domaines de l'électronique embarquée, de l'électronique domestique et de l'électronique professionnelle. PIONEER EUROPE NV va conduire et coordonner la mise en place de cette politique au travers de toutes les sociétés du groupe Pioneer citées ci-dessus.

Avec pour référence la « Politique Corporate de Protection de l'Environnement » établie par le siège de Pioneer au Japon, nous allons mettre en place une structure environnementale en charge de promouvoir les activités protégeant l'environnement et nous allons porter nos efforts sur notre contribution au maintien et au rétablissement d'un environnement terrestre riche et varié, reconnaissant qu'il est une de nos missions collectives de maintenir, d'améliorer et de transmettre aux générations futures un environnement terrestre harmonieux.

Conformité avec la législation et la réglementation

Nous veillerons au respect de toutes les législations, réglementations, dispositions locales particulières à chaque filiale et de toutes autres exigences se rapportant à la protection de l'environnement auxquelles notre organisation doit se conformer. Si besoin est, nous établirons des référentiels permettant de réduire l'impact négatif de nos activités sur l'environnement.

Protection de l'environnement

Nous nous engageons à cesser d'utiliser des substances chimiques toxiques pour l'environnement telles celles participant à l'appauvrissement de la couche d'ozone et à l'augmentation de l'effet de serre, à en limiter les rejets et à adopter des produits de substitution.

Objectifs environnementaux

Nous établirons des objectifs permettant de réduire l'impact négatif de nos activités sur l'environnement tels que l'usage modéré des ressources naturelles, les économies d'énergie, le recyclage, la réduction de la production de déchets, etc., et nous nous efforcerons d'atteindre ces objectifs.

Promotion de la protection de l'environnement

Nous considérons la protection de l'environnement comme un objectif commun à atteindre par l'ensemble des sociétés de vente et de distribution citées précédemment. Ainsi, nous mettrons en place, sous la conduite de Pioneer Europe NV, une organisation pour la prise en compte de la protection de l'environnement commune à l'ensemble de ces sociétés. Dans ce cadre défini, chaque société de vente et de distribution mettra en œuvre, le cas échéant, un système approprié.

Formation

Nous sensibiliserons l'ensemble du personnel à la protection de l'environnement et à la « POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EUROPEENNE DE PIONEER ». En complément, des formations spécifiques seront délivrées aux employés si les circonstances le requièrent.


Amélioration continue

Nous allons continuellement rectifier et mettre à jour nos actions pour la protection de l'environnement. Sur la base des résultats d'audits environnementaux, nous entretiendrons et améliorerons nos actions pour la protection de l'environnement.

Annnonce de la politique

Nous rendons publique la « POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE EUROPEENNE DE PIONEER ».




S. Kotani
Managing Director
PEE